

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p style="text-align: center;">08.02.2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre Le 13 février à 19 h 30</p> <p>Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,</p> <p><u>Etaient présents :</u></p> <p>M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme AUFFRET, M. BAVIERE, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, Mme MAES, M. CARON, M. COPIER</p> <p>Formant la majorité du conseil en exercice.</p> <p><u>Absents excusés :</u></p> <p>M. DUBRAY, Mme SANSONE, Mme VAN DER BEKEN, M. BLIN, Mme DE PUERTAS JOSEPH, M. WISNIEWSKI, Mme TOUGNE CABES</p> <p>SECRETARE :</p> <p>Mme AUFFRET a été élue secrétaire de séance</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p style="text-align: center;">08.02.2024</p>	
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE 19</p> <p>PRESENTS 12</p> <p>VOTANTS 12</p>	
<p>Délibération N° 03/24</p> <p><u>Objet :</u></p> <p style="text-align: center;">Achat d'une partie du terrain B 842, suite à une erreur datant de 2007 : Réalisation d'une division et de l'achat d'une des parties divisées sur laquelle se trouve un surpresseur alimentant en eau la rue Henri Guyétand</p>	<p>Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir une partie de la parcelle située rue Henri Guyétand, cadastrée B 842 de 29 m², actuellement appartenant à Monsieur et Madame Bocquillon.</p> <p>Sur cette parcelle se trouve un surpresseur alimentant en eau la rue Henri Guyétand.</p> <p>Suite à une erreur matérielle cadastrale, datant de 2007, la commune avait autorisé Véolia à installer ce surpresseur sur cette parcelle située Henri Guyétand. Une division est donc nécessaire pour régulariser la situation de l'emplacement du surpresseur.</p> <p>L'acquisition se ferait pour un montant de 1 500 euros.</p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITÉ :</p> <p>DONNE, un avis favorable pour l'acquisition d'une partie de cette parcelle pour un montant de 1 500 euros.</p> <p>AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.</p> <p>DIT, que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune et que les dépenses relatives à cette acquisition seront imputées au budget de la commune au compte 2111.</p> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 20/02/2024</p> <p style="text-align: center;"><u>Le Maire</u> : M. GUIARD</p>